



Vivons « Saint Genis »

Bulletin municipal n° 47

La mairie vous accueille :

Lundi, mercredi et vendredi 14h-18h
Accueil téléphonique : 04 74 70 04 83

mairie@saintgenislargentiere.fr

NUMEROS UTILES :

Pompiers : 18

SAMU : 15

Gendarmerie : 04 74 70 50 17

Médecin de garde : 116117

Pharmacie de garde : 3237

SERVICES :

Médiathèque : 04 74 26 22 56

mediathequestgenis@gmail.com

Mardi : 13h30-16h

Mercredi : 14h-17h30

Vendredi : 13h30-17h

Samedi : 10h-12h15

Ecole publique : 04 74 26 22 46

Collecte ordures ménagères :

Voir le site internet de la mairie :

<https://www.saintgenislargentiere.fr/>

Déchèteries : 04 74 26 28 88

INFORMATIONS :

La mairie utilise l'application « **PanneauPocket** » qui a pour but d'informer et d'alerter en temps réel les habitants. Vous pouvez télécharger gratuitement cette application depuis votre mobile, tablette, ordinateur :

<https://www.panneaupocket.com/>

Compte-rendu conseil du 31/01/25

Absents : Arnaud VERNAY (procuration à Alexis BADOIL), Virginie MASSE (procuration à Sylviane FAYOT).

Avancement du projet de la rénovation de 2 logements et la rénovation thermique d'une salle de classe :

Les marchés ont été signés avec les entreprises retenues. Les travaux de démolition sont prévus à partir du 17 février, pendant les vacances scolaires. Pour ce faire, les bancs, barrières et pots de fleurs seront retirés pour permettre l'installation de bennes à gravats.

Par ailleurs, nous avons reçu 2 devis pour l'installation éventuelle de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment de l'école. Le conseil se laisse le temps de la réflexion.

Versement d'une subvention pour la solidarité envers Mayotte :

Suite au passage de l'ouragan Chido sur Mayotte le 14 décembre dernier, les besoins sont énormes et le conseil municipal décide à l'unanimité le versement d'une aide de 1 000 €.

Projets et travaux en cours :

Lotissement communal « Saint Roch » et maison OPAC :

Les constructions OPAC avancent normalement. L'entreprise LACASSAGNE effectue les travaux de raccordement des eaux usées et eaux pluviales.

Concernant le lotissement communal, 2 ventes vont être signées semaine 5 ; il reste toujours 4 lots à vendre.

Panneaux photovoltaïques : la pose va débuter courant février sur les toitures de la halle, de la cantine et du local devant la mairie.



Compte-rendu conseil (suite)

Chicanes « route de Duerne » : une réunion est prévue mi-février entre les communes de St Genis et Ste Foy, l'entreprise EIFFAGE et le Département, afin de déterminer les modalités d'exécution des travaux.

Compte-rendu des commissions :

Conseil Municipal Enfants : l'équipe s'est réunie une première fois le 11 janvier pour discuter des projets susceptibles de se concrétiser dans les deux ans (durée du mandat). Les idées ne manquent pas et sont intéressantes.

Commission Jeunesse : une réflexion est engagée pour l'organisation d'une séance de cinéma en plein air à la belle saison.

CCMDL : après plusieurs réunions d'informations sur l'aménagement d'un espace de baignade naturelle (bassins flottants et de loisirs) sur le plan d'eau de Hurongues à Pomeys, la décision de concrétiser ce projet a été prise lors du conseil communautaire du 28 janvier. Ce projet est financé par des subventions à hauteur de 50 %, la baignade devrait être opérationnelle à l'été 2026.

Informations et questions diverses :

Biotope du Vallon du Rossand : la préfecture mène une réflexion sur la possibilité d'extension du périmètre biotope du vallon du Rossand. Toutes les parties concernées seront évidemment informées et consultées sur le projet évolutif de ce site situé à cheval sur trois communes (Courzieu, Montromant et St Genis).

Commerce bar restaurant : nous n'avons pas de contact pour l'instant pour la reprise de ce commerce.

Point d'apports volontaires : celui situé route du Bissardon va être déplacé à côté de la station de relevage (au bas de la descente des planches) et ce, pour des raisons de sécurité liées à la collecte des colonnes aériennes.

Brigades Nature : une équipe interviendra à nouveau cette année les semaines 38 et 40 pour l'entretien des sentiers, chemins communaux et espaces verts de nos sites de loisirs. Le coût de la prestation s'élève à 4 960 €.

Secrétariat de la mairie : le secrétariat sera fermé au public du **lundi 24 au vendredi 28 février inclus**.

Mutuelles : 85 contrats (80 avec SOLIMUT et 5 avec ACTIOM) sont aujourd'hui signés avec ces mutuelles qui organisent des permanences régulières en mairie. C'est donc avec un réel intérêt que bon nombre de Saint-Genois discutent ou renégocient leur assurance santé complémentaire avec la présence d'interlocuteurs.

Frelons asiatiques : il est possible de se procurer des « pièges pour femelles fondatrices ». Renseignements auprès www.apiculture.net (dans la barre de recherche taper vespacatch select). Ces pièges sont à installer dès le printemps.



Compte-rendu conseil (suite)

SOLIDAIRES-AIDANTS : depuis quelques mois, la colocation pour personnes âgées en perte d'autonomie à Duerne est ouverte. Le but est de permettre aux aidants de continuer à accompagner leur proche dans de meilleures conditions. Ce bâtiment est composé de 8 chambres et de parties communes.

Il reste encore quelques chambres disponibles, pour plus de renseignements : 06 44 78 32 35 ou sur solidairaidantsmdl@gmail.com.

Prochaine réunion le vendredi 28 février à 20h30.

Vie municipale et associative

MATINÉE COCHONNAILLE DES CLASSES EN 5 : les classards vous proposent le **dimanche 9 mars sur la place de la mairie** une matinée cochonnaille à manger sur place ou à emporter (voir le flyer joint).

« **NOUVELLE ACTIVITÉ AU CLUB DE L'AMITIÉ** : dans le cadre du « club de l'amitié », une **nouvelle section SCRABBLE ouvre ses portes à compter du 20 février prochain**. Venez profiter d'un nouveau moment de convivialité, de partage et de jeux, **les jeudis après-midi de 14h à 18h** à la maison de l'amitié. Cette activité est ouverte aux adhérents du « club de l'amitié », dans le cadre de leur cotisation annuelle. Pour les nouveaux adhérents, compte tenu de la date d'ouverture, la cotisation s'élèvera à 8 €. Pour tout renseignement complémentaire : Gaby LAVAL 06-31-89-86-95, Claude GARDETTE 06-01-80-35-57, Monique ALADENISE 06-67-43-72-11. »

8 DÉCEMBRE – LA SUITE : comme prévu, l'intégralité des bénéfices a été remis au Téléthon le 13 janvier en mairie. Merci encore aux organisateurs pour cette soirée et le chèque de 794.06 €.



SAINTE BARBE DES POMPIERS : les sapeurs-pompiers de Ste Foy l'Argentière convient toute la population à la cérémonie de la Sainte Barbe qui aura lieu le **1^{er} mars à 18h à la salle de Souzy**.

ENSEMBLE PRÉSERVONS NOTRE CADRE DE VIE : nous avons été alertés à plusieurs reprises de la présence de déjections canines dans les espaces publics (église, maison de l'amitié, stade...). **A tous les propriétaires de chiens** : prévoyez un sac pour ramasser les excréments (des « sacs à crottes » sont à votre disposition dans le village). Soyez respectueux et pensez au bien-être de tous, notamment aux agents communaux qui doivent entretenir ces espaces publics ! Nous comptons sur votre civisme.



Vie municipale et associative

VŒUX MUNICIPAUX : nous remercions tous les St Genoïsiens qui étaient présents pour la cérémonie des vœux et qui ont partagé avec nous un bon moment de convivialité.



MÉDIATHÈQUE : Que se passe-t-il à la médiathèque ?

C'est quoi ce bus ? Jeudi 30 janvier nous avons accueilli Cultur'en bus avec la pluie ! Cultur'en Bus est un espace pédagogique itinérant qui a pour vocation, depuis 2015, de mettre en œuvre des actions éducatives pluridisciplinaires en venant à la rencontre des jeunes Rhodaniens sur l'ensemble du territoire (hors métropole). Tous les enfants de l'école (de la PS au CM2) ont pu profiter de l'atelier "Qu'est ce qu'un musée ?"



Un atelier pour appréhender la notion de musée, comme celle de collection. Les enfants sont devenus les conservateurs d'un musée. Ils ont eu pour mission de documenter (primaires) le cartel de leur objet ou pour les plus petits créer leur salle d'exposition. Dans un second atelier dédié à la manipulation des objets, ils ont découvert une sélection d'objets de collection en s'interrogeant sur leur provenance. La venue du Cultur'en Bus ainsi que les différentes expositions et visites proposées sont offertes par le Département du Rhône.

- **Spectacle et ateliers : en 2025 place au conte** : l'association Créaconte etc... vous propose, jusqu'au mois de juin, de découvrir l'art du conte et du kamishibai à travers des spectacles et ateliers.



Le mercredi 15 janvier dernier, un atelier de marionnettes a ravi les petits et les grands. À partir de chaussettes essoulées, ils ont pu fabriquer 2 marionnettes amusantes et inventer plein de belles histoires ! Prochain rendez-vous, venez découvrir les histoires kamishibai que Michèle sortira de sa valise pour vous.



Vie municipale et associative

Le kamishibaï est une technique narrative de conte entre la lecture et le théâtre. D'origine japonaise, le kamishibaï désigne les planches illustrées qui défilent devant les yeux des spectateurs, d'un côté, et le texte de l'histoire lu par le narrateur, de l'autre. Le kamishibaï est accompagné de son petit théâtre en bois appelé « butai » dans lequel le lecteur fait passer les planches du kamishibaï. Cette technique permet de créer un climat particulier en alliant l'image à la magie du conte.



Samedi 22 février 2025 - Histoires kamishibaïs de 10h30 à 11h (18 mois à 3 ans) et de 11h à 11h30 (de 3 à 6 ans). Sur inscription auprès de la Médiathèque.



Retrouvez toute l'actualité (les nouveautés à découvrir, les animations...) de votre médiathèque sur Instagram et du réseau Commonly sur le site internet www.commonly.fr

COMPOSTEUR : le composteur installé initialement derrière la maison de l'amitié a été déplacé de quelques mètres, vers le parking côté église.

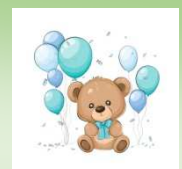


- Réalisation de la publication par la commission informations
 - Lettre éditée et imprimée par la mairie

Etat Civil

NAISSANCE :

Le 7 janvier est né **Ivan GASPAREVIC**. Félicitations à ses parents **Milan GASPAREVIC** et **Amélie FORAS**.



QUELLES AUTORISATIONS POUR QUELS TRAVAUX ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : **aucune formalité** si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

DP : Déclaration Préalable

PC : Permis de Construire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : **DP**

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : **DP**

GARAGE

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**

PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : **aucune formalité**
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE **DP**

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

PORTAIL **DP**

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : **aucune formalité**
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur Service-Public.fr